CADRE OPÉRATIONNEL POUR L'ACCÉLÉRATEUR DE L'ÉDUCATION DES FILLES

Septembre 2022

GPE Transformer l'éducation

Table des Matières

1. Introduction 2

Contexte 2

Caractéristiques principales 3

2. Objectifs opérationnels et dialogue sectoriel 4

Intégrer l'égalité des genres et l'éducation des filles 4

Dialogue et soutien 6

Orientation stratégique 7

Éligibilité 8

Principes clés de fonctionnement 9

Financement intégré 10

Un financement harmonisé 11

Engagement en faveur des résultats 12

Programmation 14

3. Complémentarité avec le financement pour la transformation du système et/ou le fonds à effet multiplicateur 15

1. Introduction

Contexte

Conformément à son engagement mondial à long terme, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) s'efforce de faire progresser l'égalité des genres dans et par l'éducation. Plus précisément, en septembre 2020, le Conseil d'administration a chargé le Secrétariat d'« intégrer » l'égalité des genres aux processus, aux financements, au suivi et à l'apprentissage, ainsi qu'au dialogue du GPE en vue d'avancer sur la voie de l'égalité des genres[1].

Conscient du retard qu'accumulent les filles par rapport aux garçons dans certains pays et de la nécessité de ressources supplémentaires pour permettre un changement profond, en décembre 2020, le Conseil d'administration a chargé le Secrétariat de créer l'Accélérateur de l'éducation des filles[2]. L'Accélérateur de l'éducation des filles octroie un financement thématique en faveur de l'égalité des genres en mettant l'accent sur l'éducation des filles.

Cette ressource a pour vocation d'inciter les pays à être plus ambitieux en matière d'égalité des genres et d'accélérer le changement transformationnel des systèmes vers l'égalité des genres dans et par l'éducation, là où les filles sont le plus en retard.

L'Accélérateur de l'éducation des filles fournit un financement supplémentaire qui ne peut être utilisé qu'en étant associé avec l'un ou les deux financements principaux du GPE pour la transformation du système, et en y étant intégré[3]. Il ne s'agit pas d'un financement distinct ; il doit être intégré au programme de travail financé par l'instrument associé.

Le présent document définit le cadre opérationnel de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

[1] Voir BOD/2020/09-02 dans GPE, « Décisions » (Réunion du Conseil d'administration, 2-4 septembre 2020), https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/document/file/2020-09-GPE-Board-decisions.pdf.

[2] Voir BOD/2020/11/12-05 dans GPE, « Décisions finales » (Réunion du Conseil d'administration, 30 novembre, 1er et 3 décembre 2020), https://www.globalpartnership.org/sites/default/files/document/file/2020-12- GPE-board-decisions.pdf.

[3] Financement pour la transformation du système ou financement au titre du fonds à effet multiplicateur. Les directives relatives aux financements pour la transformation du système peuvent être consultées à l'adresse suivantes : https://www.globalpartnership.org/fr/content/directives-relatives-financements-transformation-systeme-version-preliminaire.

Caractéristiques principales

L'Accélérateur de l'éducation des filles aide les pays à remédier aux obstacles à l'éducation des filles dans le secteur de l'éducation et au-delà.

Le financement sera utilisé conjointement au financement pour la transformation du système ou au financement au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE, ou les deux ; le présent document complète les directives pour ces financements. Plus précisément, l'Accélérateur de l'éducation des filles est :

- **complémentaire** : le financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles complète le financement auquel un pays a accès pour la transformation du système. Il n'évince aucun autre type de soutien et ne réduit pas l'allocation d'un pays. Les pays ne doivent pas « choisir entre » des interventions axées sur l'éducation des filles et d'autres priorités sectorielles, qui sont toutes valables et qui peuvent être complémentaires.
- **harmonisé** : le financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles sera inclus dans le financement pour la transformation du système, le fonds à effet multiplicateur du GPE, ou les deux, dans les pays éligibles, évitant ainsi la fragmentation et réduisant les coûts de transaction. Le financement peut être utilisé pour mettre à l'échelle des interventions ou des approches recensées par d'autres actifs du GPE, notamment le mécanisme de partage de connaissances et d'innovations (KIX) et L'Éducation à voix haute. Cette harmonisation s'inscrit dans l'approche plus large adoptée dans le modèle opérationnel 2020-2025 du GPE, qui prévoit des allocations évolutives et applique des exigences différenciées en fonction des besoins des pays. Le financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles est disponible pour les pays au stade initial et dans son intégralité. Il n'est pas divisé (comme peut l'être le financement pour la transformation du système) en fonction de l'examen des conditions favorables évaluées par le groupe consultatif technique indépendant (GCTI) et soumis au Conseil d'administration. Cependant, le Conseil d'administration approuvera ou non l'accès au financement en fonction de l'examen du GCTI, par exemple dans les cas d'un financement national faible et en baisse.
- **dirigé par le pays** : les pays éligibles définiront les priorités politiques dans le cadre de l'élaboration de leur pacte de partenariat (Guide disponible en ligne), qui servira ensuite de base à l'alignement des différents partenaires et à la discussion sur la manière de tirer parti des ressources du GPE, y compris l'Accélérateur de l'éducation des filles.

2. Objectifs opérationnels et dialogue sectoriel

Intégrer l'égalité des genres et l'éducation des filles

Intégrer l'égalité des genres implique une évaluation consciente, rigoureuse et participative du rôle du genre dans le secteur de l'éducation au niveau mondial et national. L'intégration de l'égalité des genres vise à informer les politiques et les programmes en vue de la réalisation de l'égalité des genres, en s'attaquant aux inégalités au sein et au-delà du secteur de l'éducation.

Par conséquent, cette intégration reflète une approche qui englobe et qui s'inscrit dans tout domaine d'action, et pas uniquement dans les politiques visant spécifiquement l'égalité des genres ou l'éducation des filles. Par exemple, la pauvreté est un facteur majeur d'exclusion de l'éducation. Mais la pauvreté affecte différemment les garçons et les filles : les garçons démunis sont davantage susceptibles d'entrer dans la vie active, tandis que les filles démunies sont davantage susceptibles de se marier tôt. L'intégration de l'égalité entre les sexes signifie que les interventions visant à lutter contre les facteurs socio-économiques d'exclusion doivent prendre en compte les différentes dimensions des obstacles auxquels sont confrontés les filles et les garçons et y répondre.

Dans la pratique, intégrer l'égalité des genres doit aller de pair avec le renforcement des efforts en faveur de l'éducation des filles pour les pays éligibles à l'Accélérateur de l'éducation des filles (voir « Éligibilité » ci-dessous). Identifier les points d'entrée spécifiques au niveau des objectifs, du modèle opérationnel, des flux de financement et du cadre de résultats du GPE permettra d'y parvenir.

Exemples de points d'entrée :

- données ventilées par sexe
- planification et budgétisation intégrant la notion de genre
- diagnostic lié à l'égalité des genres et analyse des obstacles qui entravent l'éducation des garçons et des filles
- analyse des normes sociales néfastes qui ont un impact négatif sur le parcours éducatif des garçons ou des filles

Les points d'entrée peuvent également être liés à des stratégies, telles que :

- l'analyse des exigences en matière d'éducation, en particulier en ce qui concerne les normes sociales néfastes telles que le mariage des enfants, les grossesses précoces ou la violence sexiste.
- l'identification de décideurs clés et de modèles de référence afin de promouvoir l'éducation des filles au sein des communautés en faveur d'un

changement d'attitudes et de campagnes de mobilisation sociale

- la promotion de l'égalité des chances pour les garçons et les filles en ce qui concerne les compétences du 21e siècle, y compris les outils numériques et technologiques.

Les points d'entrée et les stratégies sélectionnés sont mis en œuvre par l'engagement du GPE avec les partenaires nationaux dans les domaines prioritaires du GPE 2025, le pacte de partenariat et les financements du GPE. Le cadre opérationnel de l'Accélérateur de l'éducation des filles comprend un ensemble d'objectifs opérationnels par pays pour faciliter les requêtes. Ces objectifs doivent guider et faciliter le dialogue entre le pays et ses partenaires dans la résolution des problèmes persistants liés au genre.

Enfin, les objectifs doivent être utilisés pour informer les domaines d'intervention des financements du GPE.

Objectif 1 au niveau national : renforcer la planification et l'élaboration de politiques tenant compte de la dimension de genre pour un impact à l'échelle du système.

- Identifier les obstacles sexospécifiques à l'éducation des filles et des garçons dans tous les contextes (analyse de genre et/ou diagnostics qui recensent les problèmes spécifiques liés au genre, notamment ceux liés aux normes culturelles et sociales).
- Soutenir la planification et l'élaboration de politiques tenant compte de la dimension de genre, qui répondent au cycle de politique et de planification du pays et aux questions de genre recensées.
- Promouvoir un enseignement et un apprentissage qui tiennent compte de la dimension de genre et y répondent.
- S'appuyer sur la base de données nationales et régionales sur le genre, y compris les données et les connaissances générées par le KIX.
- Étendre les financements à la planification sectorielle pour soutenir le travail de diagnostic, la planification et la budgétisation en matière de genre à toutes les étapes du cycle politique.

Objectif 2 au niveau national : mobiliser une action et un financement coordonnés pour permettre un changement porteur de transformation.

- Identifier les partenaires techniques et financiers du GPE (par le biais du groupe local des partenaires de l'éducation et des mécanismes de coordination sectorielle) qui peuvent soutenir les actions recensées, notamment, par exemple, le dialogue entre les différents secteurs et ministères, ou les partenariats techniques avec les réseaux au niveau national.

- Accroître la responsabilité sociale au niveau national — en s'appuyant sur l'initiative L'Éducation à voix haute — en soutenant l'échange d'informations, le dialogue, l'utilisation et le développement d'outils participatifs pour l'évaluation et le suivi — par exemple, des partenariats au niveau local avec des organisations travaillant sur des questions essentielles telles que le mariage des enfants, le soutien aux efforts mondiaux et locaux en matière de plaidoyer contre la violence sexiste dans et aux alentours des écoles, etc.

Objectif 3 au niveau national : renforcer les capacités, s'adapter et apprendre, pour mettre en œuvre et obtenir des résultats à l'échelle.

- Recenser et soutenir le développement et le renforcement des capacités pour mettre en œuvre des interventions spécifiques aux questions de genre.
- Recenser des indicateurs, parmi lesquels des données ventilées par sexe et ainsi que d'autres, pour suivre les progrès réalisés dans la lutte contre l'inégalité entre les sexes et/ou mettre en place des évaluations au niveau national.
- Utiliser les revues sectorielles conjointes pour rendre compte des indicateurs de genre recensés, mesurer les progrès par rapport aux interventions et ajuster les actions si nécessaire.

Objectif intermédiaire : mobiliser les partenaires ainsi que les ressources mondiales et nationales pour obtenir des résultats durables.

- Favoriser les partenariats techniques, financiers et de plaidoyer avec des partenaires essentiels afin a) d'améliorer les données et de suivre conjointement les progrès dans les pays partenaires du GPE et b) de fournir des solutions fondées sur des preuves aux questions cruciales, notamment, mais sans s'y limiter, la violence basée sur le genre en milieu scolaire, le mariage précoce et les grossesses chez les adolescentes.

Ces objectifs soutiennent collectivement la transformation des systèmes éducatifs. Ils visent à recenser de manière systématique les obstacles à l'éducation liés au genre, pouvant affecter différemment les garçons et les filles, à y remédier et à donner à chaque enfant une chance égale de s'instruire.

Dialogue et soutien

L'Accélérateur de l'éducation des filles permet d'apporter des ressources supplémentaires au soutien de l'éducation des filles. Il s'agit d'une incitation à placer l'égalité des sexes au cœur de la transformation du système éducatif et d'autres secteurs tels que la santé et la protection sociale. Ces ressources supplémentaires visent à permettre des réformes transformatrices susceptibles d'avoir un impact à grande

échelle, en particulier sur l'éducation des filles.

Le Secrétariat du GPE soutient les pays et les groupes locaux des partenaires de l'éducation tout au long du processus d'accès à l'Accélérateur de l'éducation des filles. Cela passe notamment par l'élaboration d'un plan sectoriel, l'évaluation des conditions favorables à la transformation du système, la préparation du pacte de partenariat, ainsi que le développement, la mise en œuvre, le suivi et l'apprentissage de toutes les ressources du GPE. Ces étapes sont dirigées par le gouvernement, et tous les partenaires au sein du groupe local des partenaires de l'éducation jouent un rôle essentiel. Le gouvernement et le groupe local des partenaires de l'éducation sont tous deux responsables d'assurer le dialogue et la coordination du secteur et de suivre les progrès réalisés.

Le Secrétariat donnera accès aux notes techniques et aux outils d'assurance qualité nécessaires pour entreprendre l'évaluation des besoins et l'analyse des difficultés, faciliter l'accès aux connaissances liées à la thématique et mettre en place une approche fondée sur des données probantes. Pour favoriser un dialogue constant, le Secrétariat organisera régulièrement des webinaires et d'autres événements facilitant et encourageant le partage de connaissances entre les pays partenaires.

Orientation stratégique

L'engagement du GPE s'inscrira dans le cadre du pacte de partenariat, préparé par le pays et ses partenaires. Le pacte confirme l'engagement politique du pays et la priorité accordée à la réforme. Il est élaboré et finalement approuvé par le groupe local des partenaires de l'éducation avec le soutien du Secrétariat.

Parmi d'autres caractéristiques, le pacte détermine les domaines d'intervention de l'aide extérieure — y compris l'aide du GPE — qui permettraient d'alléger les contraintes principales du secteur de l'éducation dans le but de transformer le système éducatif.

Les pays éligibles et leurs partenaires doivent prendre note de ce qui suit :

- L'accès à l'Accélérateur de l'éducation des filles exige que le pacte de partenariat du pays reconnaisse l'éducation des filles comme un élément prioritaire de sa réforme.
- Le financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles n'est pas un financement autonome. Ce financement est intégré au financement pour la transformation du système ou au financement au titre du fonds à effet multiplicateur, ou aux deux, et il faut intégrer l'un ou l'autre de ces financements pour y avoir accès.
- L'Accélérateur de l'éducation des filles soutient l'intégration de l'égalité des genres

sans s'y substituer. L'intégration de l'égalité des genres est au cœur du modèle opérationnel, et s'applique à l'engagement du GPE avec tous les pays partenaires.

Le champ d'action de l'Accélérateur de l'éducation des filles doit s'aligner sur le champ d'action recensé pour le financement pour la transformation du système et/ou pour le fonds à effet multiplicateur et chercher à compléter ou à étendre les effets de ces financements sur l'égalité des genres dans le cadre d'une théorie du changement cohérente et intégrée.

Les pays doivent réitérer leur engagement à combler les lacunes ou à corriger les écarts spécifiques concernant les résultats qui concernent les filles, en s'appuyant sur les éléments probants obtenus dans le cadre d'une évaluation solide de la dimension de genre.

Éligibilité

L'éligibilité à l'Accélérateur de l'éducation des filles se base sur un indice tenant compte des écarts relatifs entre les filles et les garçons en termes d'accès à l'enseignement primaire et du premier cycle du secondaire, ainsi que sur une mesure des normes sociales excluant les filles de l'éducation (et étant à la fois un symptôme et un moteur de leur exclusion de l'éducation)[4]. En conséquence, un groupe initial de 30 pays est éligible à ce guichet de financement (ce groupe pourra être élargi à l'avenir) :

1. Afghanistan
2. Angola
3. Bénin
4. Cameroun
5. République centrafricaine
6. Tchad
7. Comores
8. Congo, République démocratique
9. Côte d'Ivoire
10. El Salvador
11. Érythrée
12. Éthiopie
13. Guinée
14. Honduras
15. RDP lao
16. Malawi
17. Mali
18. Îles Marshall
19. Mozambique
20. Niger
21. Nigéria
22. Pakistan
23. Papouasie–Nouvelle-Guinée
24. São Tomé et Príncipe
25. Somalie
26. Soudan du Sud
27. Soudan
28. Togo
29. Yémen
30. Zimbabwe

[4] Pour une discussion détaillée sur les critères d'éligibilité, consulter le document du GPE, « Financement thématique de l'égalité des genres axé sur l'éducation des filles » (Réunion du Conseil d'administration, 20 novembre, 1er et 3 décembre 2020, BOD/2020/11/12 DOC 07).

Pour garantir la complémentarité du guichet avec les autres instruments du GPE, les allocations seront plafonnées au plus bas des deux montants suivants : 50 % de l'allocation indicative d'un pays pour le financement pour la transformation du système ou 25 millions de dollars. Pour les pays n'étant éligibles qu'au financement au titre du fonds à effet multiplicateur du GPE, les allocations seront plafonnées à 50 % de leur financement au titre du fonds mobilisé ou à 25 millions de dollars, selon le montant le plus bas. Les pays éligibles peuvent obtenir un soutien en fonction de la demande et selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Principes clés de fonctionnement

Les financements intégrant l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent refléter l'accent spécifique mis sur l'éducation des filles et répondre aux principes suivants :

- Harmonisation de la proposition globale du programme : les pays souhaitant accéder à l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent baser leur proposition de programme sur une solide théorie du changement intégrant de manière cohérente l'éducation des filles comme objectif fondamental, en accord avec la réforme prioritaire sélectionnée dans le pacte de partenariat du pays. L'objectif étant de s'assurer que l'Accélérateur de l'éducation des filles incite à placer l'éducation des filles et l'égalité des sexes au cœur de la conception du programme.
- Ressources supplémentaires en faveur de l'éducation des filles : le programme proposé financé par le financement pour la transformation du système ou le fonds à effet multiplicateur et appuyé par l'Accélérateur de l'éducation des filles doit avoir des composantes ou des activités clairement chiffrées et spécifiquement axées sur l'éducation des filles, équivalentes au moins au montant du financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles sollicité. Le choix des composantes ou des activités doit être cohérent pour toutes les modalités de financement. S'agissant des fonds communs, ce choix peut se faire par l'établissement de liens théoriques entre l'Accélérateur de l'éducation des filles et des composantes particulières ciblant l'éducation des filles. Lorsque des activités ne peuvent pas être suivies en raison d'une modalité plus alignée, des résultats intermédiaires ou finaux ciblant les principaux obstacles de l'éducation des filles doivent être définis pour l'Accélérateur de l'éducation des filles (voir partie 3 pour de plus amples détails).
- Engagement envers les résultats : les pays accédant à l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent utiliser ces ressources pour contribuer à des

réalisations et des résultats notables spécifiquement associés à l'éducation des filles. En pratique, cela signifie que, a) l'Accélérateur de l'éducation des filles entre dans le calcul de la part variable et que b) les pays accédant à l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent inclure au moins un ensemble d'indicateurs de base dans le cadre de résultats d'un programme conjoint du financement pour la transformation du système ou du fonds à effet multiplicateur ainsi que de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

- Programmation : l'Accélérateur de l'éducation des filles doit être intégré au financement pour la transformation du système et/ou au fonds à effet multiplicateur conformément au pacte de partenariat et aux stratégies du pays. Les interventions éligibles pour ce guichet sont diverses et peuvent inclure des programmes à la fois dans le secteur de l'éducation et au-delà, en particulier dans des secteurs tels que la santé ou la protection sociale, s'ils sont étroitement liés aux résultats de l'éducation des filles.

Financement intégré

L'Accélérateur de l'éducation des filles complète le financement disponible par le biais des financements du GPE pour la transformation du système, dans le but d'allouer des ressources supplémentaires pour accélérer les progrès en matière d'éducation des filles. Plus précisément, un pays peut accéder à l'Accélérateur de l'éducation des filles en l'intégrant dans :

- un financement pour la transformation du système, ou
- un financement au titre du fonds à effet multiplicateur, ou
- un financement combiné du fonds à effet multiplicateur et pour la transformation du système.

Le financement total disponible de l'engagement du GPE dans le cadre de l'Accélérateur de l'éducation des filles au profit d'un pays dépend de l'éligibilité du pays au financement pour la transformation du système ou au fonds à effet multiplicateur. Par exemple, un pays hypothétique peut prétendre à un financement pour la transformation du système d'un montant de 60 millions de dollars et à une allocation au titre du fonds à effet multiplicateur de 25 millions de dollars. Le pays est donc éligible au montant maximal du financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles, soit 25 millions de dollars, car 50 % du financement pour la transformation du système du pays équivaudrait à 30 millions de dollars, montant supérieur au plafond de 25 millions de dollars. Pour ce pays hypothétique, le financement total disponible de l'engagement du GPE dans les scénarios ci-dessus serait le suivant :

- un financement pour la transformation du système plus l'Accélérateur de l'éducation des filles : 60 millions de dollars + 25 millions de dollars = 85 millions de dollars.
- un financement au titre du fonds à effet multiplicateur plus l'Accélérateur de l'éducation des filles : 25 millions de dollars + 25 millions de dollars = 50 millions de dollars.
- un financement combiné au titre du fonds à effet multiplicateur et un financement pour la transformation du système plus l'Accélérateur de l'éducation des filles : 60 millions de dollars + 25 millions de dollars + 25 millions de dollars = 110 millions de dollars.

Les pays étant éligibles uniquement à l'Accélérateur de l'éducation des filles et au fonds à effet multiplicateur (mais pas au financement pour la transformation du système) peuvent accéder à l'Accélérateur de l'éducation des filles en fonction du niveau de financement mobilisé au titre du fonds à effet multiplicateur.

Par exemple, si un pays peut bénéficier jusqu'à 50 millions de dollars du fonds à effet multiplicateur, son allocation maximale pour l'Accélérateur de l'éducation des filles est de 25 millions de dollars. Cependant, si le pays ne mobilise que 10 millions de dollars de son allocation du fonds à effet multiplicateur, il ne peut accéder qu'à 5 millions de dollars de fonds de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

Financement harmonisé

L'Accélérateur de l'éducation des filles ne doit pas constituer une « composante sexospécifique » conceptuellement distincte d'un financement ou d'un programme plus vaste. Le financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles doit être harmonisé avec le financement disponible par le biais des financements pour la transformation du système du GPE. Le financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles doit être mis en œuvre par le biais du même programme que celui pour la transformation du système et/ou du fonds à effet multiplicateur auquel le financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles est intégré[5].

En outre, les activités, les réalisations et les résultats intermédiaires soutenus par le financement au titre de l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent être intégrés à ceux ciblés par le financement pour la transformation du système et/ou au titre du fond

[5] Les pays accédant à l'Accélérateur de l'éducation des filles par le biais du fonds à effet multiplicateur peuvent décider au cas par cas d'utiliser l'Accélérateur de l'éducation des filles par le biais d'un programme différent de celui du fonds à effet multiplicateur s'ils estiment que le domaine ciblé par ce dernier n'aborde pas les principaux obstacles à l'éducation des filles. Les pays qui choisissent cette alternative doivent solidement justifier leur décision dans le cadre du processus d'élaboration de leur programme.

à effet multiplicateur à travers une solide théorie du changement. Cette dernière doit mettre en évidence les éléments associés à l'Accélérateur de l'éducation des filles et la manière dont ils contribuent à remédier aux principaux obstacles à l'éducation des filles. Le choix des composantes ou des activités soutenues par l'Accélérateur de l'éducation des filles doit être cohérent avec la modalité de financement utilisée. Pour les fonds communs, ce choix peut se faire en ciblant de manière théorique l'Accélérateur de l'éducation des filles en fonction des éléments spécifiques à l'éducation des filles. Les pays accédant à l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent allouer un montant suffisant des fonds à l'éducation des filles. La part de financement expressément consacrée à l'éducation des filles dans le budget du programme ne sera toutefois pas nécessairement égale au montant versé au titre de l'Accélérateur pour l'éducation des filles. L'objectif est de refléter la contribution de ce mécanisme à des composantes plus larges du système qui permettent d'améliorer l'éducation des filles, mais ne peuvent être entièrement attribuées à l'Accélérateur de l'éducation des filles.

Comme le financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles n'est pas un financement autonome, l'agent partenaire du financement pour la transformation du système et/ou du fonds à effet multiplicateur sera également celui de l'Accélérateur de l'éducation des filles. Toutefois, les pays peuvent décider au cas par cas de la participation d'autres agences en tant qu'agents partenaires conjoints afin de mieux pouvoir répondre aux questions liées au genre.

Engagement en faveur des résultats

Part variable

Les fonds provenant de l'Accélérateur de l'éducation des filles contribuent à la transformation du système éducatif et s'engagent envers des résultats équivalents à ceux des autres financements pour la transformation du système.

En pratique, le financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles permet de contribuer :

- au seuil minimum pour exiger une composante de part variable, et
- au montant total à allouer au titre du financement de la part variable (voir les directives relatives aux financements pour la transformation du système).

Par exemple, un pays accédant simultanément à un financement de 18 millions de dollars, dont 12 millions provenant d'un financement pour la transformation du système et 6 millions de l'Accélérateur de l'éducation des filles, devra articuler un programme comprenant une part variable d'au moins 5,4 millions de dollars dans sa requête de financement (30 % des 18 millions de dollars combinés).

Les pays peuvent décider d'utiliser les ressources associées à la part variable de l'Accélérateur de l'éducation des filles dans une part variable « intégrée » ou la garder séparée. Si elle est conservée séparément, elle doit être exclusivement associée aux indicateurs et aux résultats du domaine d'intervention de l'Accélérateur de l'éducation des filles (éducation des filles).

Si le pays opte pour une part variable intégrée, alors au moins un indicateur ou un résultat lié à l'éducation des filles est exigé. Dans le cas d'une part variable intégrée, une des stratégies incluses dans la part variable doit cibler les obstacles à l'éducation des filles.

Les règles appliquées aux décaissements liés à la réalisation des indicateurs convenus et associés à la part variable de l'Accélérateur de l'éducation des filles sont les mêmes que celles pour la part variable « ordinaire ». Les pays doivent s'assurer que les activités sont éligibles au financement du GPE et qu'elles s'inscrivent dans le plan sectoriel de l'éducation du pays.

Cadre des résultats

Dans le cadre de cet engagement en faveur des résultats, les pays ayant recours à l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent inclure au moins un des indicateurs de base dans le cadre de résultats, le cas échéant. (Consulter la liste des indicateurs de base pour l'Accélérateur de l'éducation des filles.)

Les indicateurs de base constituent la base du cadre de résultats du GPE pour l'Accélérateur de l'éducation des filles. Pour suivre efficacement la réalisation des progrès, le programme doit disposer d'un cadre de résultats solide assorti d'indicateurs de statistiques éducatives reflétant les sexospécificités[6]. (Veuillez consulter le schéma 3 pour des exemples d'indicateurs reflétant les sexospécificités liés au contenu du programme).

Cet ensemble d'indicateurs de base a été conçu pour prendre en compte un large éventail d'aspects essentiels pour l'éducation des filles tout en offrant une grande flexibilité sur la façon dont ces réalisations et résultats sont atteints.

L'obligation de contribuer à cet ensemble d'indicateurs de base est valable, quel que soit le montant auquel on accède par le biais de l'Accélérateur de l'éducation des filles.

[6] Selon le Guide pour l'élaboration de plans sectoriels de l'éducation favorisant l'égalité des sexes, « un indicateur sensible au genre est simplement un indicateur qui mesure les changements liés au genre dans la société au fil du temps » (GPE, 2017, 109).

Programmation

L'Accélérateur de l'éducation des filles doit être intégré à un financement pour la transformation du système et/ou au fonds à effet multiplicateur conformément au pacte de partenariat et aux stratégies du pays. L'Accélérateur de l'éducation des filles permet aux pays de définir des interventions spécifiques visant à remédier aux obstacles en matière d'accès, d'achèvement et d'apprentissage des filles, afin de compléter le champ d'action plus large du financement pour la transformation du système et/ou du fonds à effet multiplicateur. (Comme indiqué ci-dessus, les pays accédant à l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent confirmer leur engagement de haut niveau en faveur de l'éducation des filles dans le cadre du pacte de partenariat).

Les interventions éligibles pour ce guichet sont diverses et peuvent inclure des programmes à la fois dans le secteur de l'éducation et au-delà, en particulier dans des secteurs tels que la santé ou la protection sociale, s'ils sont étroitement liés aux résultats de l'éducation des filles. (Voir « Activités éligibles » pour plus de détails).

Une fois que le Conseil d'administration du GPE a confirmé la sélection d'un agent partenaire par le pays et le financement total au profit du pays partenaire, sur la base du pacte de partenariat et du rapport sur l'examen des conditions favorables effectué par le groupe consultatif technique indépendant (GCTI), le pays et l'agent partenaire peuvent commencer le processus de recensement de la ou des intervention(s) spécifiques visant à soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation des filles. La ou les intervention(s) doivent être conformes aux priorités du pays et se faire en consultation avec le groupe local des partenaires de l'éducation, incluant éventuellement le cluster éducation ou le cluster protection. Il convient de souligner que l'allocation de l'Accélérateur de l'éducation des filles est disponible « dès le départ et en totalité » pour les pays — à condition d'obtenir une allocation approuvée —, et donc n'est pas affectée par la révision du pacte et du rapport sur l'examen des conditions favorables effectué par le GCTI.

L'Accélérateur de l'éduction des filles n'est pas soumis au processus « complémentaire » du financement pour la transformation du système.

Le groupe local des partenaires de l'éducation approuve la requête finale du financement pour la transformation du système et/ou du fonds à effet multiplicateur avec l'Accélérateur de l'éducation des filles avant de soumettre la requête au Secrétariat du GPE. Les interventions proposées pour l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent répondre aux critères programmatiques, accompagnées d'une théorie du changement solide et d'une justification précise des raisons pour lesquelles ces interventions sont à

la fois essentielles et transformatrices dans le contexte du pays et en accord avec les documents de référence pertinents.

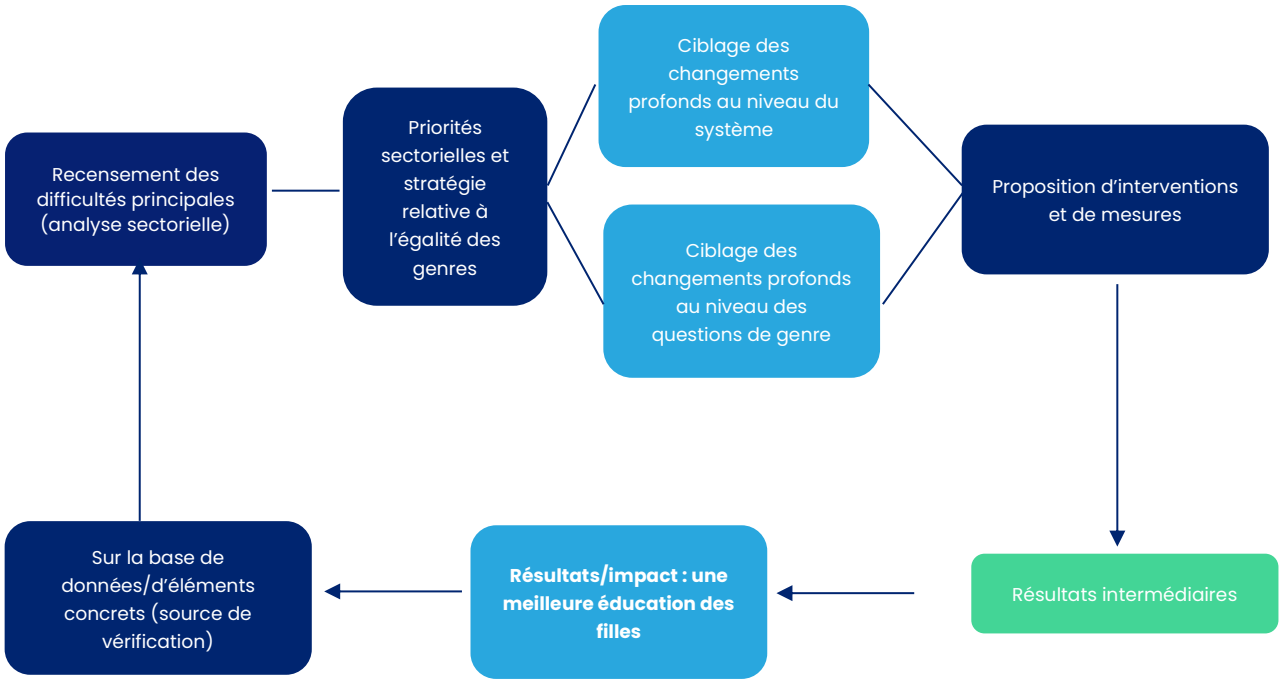
Les activités soutenues par l'Accélérateur de l'éducation des filles sont soumises au même processus d'assurance qualité et aux mêmes normes de qualité que le financement pour la transformation du système (qui s'appliquent également au fonds à effet multiplicateur) en utilisant une matrice d'assurance qualité élargie qui ajoute des critères spécifiques pour l'Accélérateur de l'éducation des filles. Il n'y a pas de processus distinct de requête et d'examen pour l'Accélérateur de l'éducation des filles.

3. Complémentarité avec le financement pour la transformation du système et/ou le fonds à effet multiplicateur

Un alignement programmatique doit être clair entre les interventions soutenues par le financement du GPE. Cela veut dire que l'ensemble des financements du GPE soutient des programmes qui réduisent l'écart de résultats entre les garçons et les filles grâce à des interventions fondées sur des données probantes. Ces interventions peuvent bénéficier aux deux sexes et agir au sein et en dehors du secteur de l'éducation. Dans tous les cas, les interventions ne doivent pas exacerber les inégalités de résultats.

Le schéma 1 suggère le processus à suivre pour assurer les liens entre le programme global sur l'intégration de l'égalité des genres et l'Accélérateur de l'éducation des filles par le biais des interventions qui soutiennent les changements porteurs de transformation du système pour promouvoir l'égalité des sexes.

Schéma 1 : Aperçu du processus de transformation du système d'égalité des genres



- **Exemple A** Le système éducatif du pays présente des taux d'accès élevés pour les garçons et les filles à l'école primaire. Cependant, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le taux de déperdition est élevé et de nombreux élèves ne sont pas scolarisés. Une analyse montre que cet effet est dû aux familles pauvres des zones rurales qui sont obligées de déscolariser leurs enfants. Une analyse plus poussée tenant compte du genre révèle que la plupart des enfants déscolarisés sont des filles. La grande différence entre le taux des garçons et celui des filles poursuivant leurs études secondaires est alors d'une importance cruciale.
- Proposition initiale de domaines d'intervention : le pays cherche à obtenir un financement pour la transformation du système avec un soutien supplémentaire de l'Accélérateur de l'éducation des filles. Il souhaite axer les ressources du financement pour la transformation sur la réaffectation et l'embauche d'un plus grand nombre d'enseignants dans les zones urbaines et employer les ressources de l'Accélérateur de l'éducation des filles pour fournir des transferts d'espèces ciblés assortis de conditions aux ménages démunis dans les zones rurales afin que les filles puissent être scolarisées dans le premier cycle du secondaire et y rester.
- Résultat : on **dissuade** le pays d'employer cette approche, car le financement pour la transformation du système et l'Accélérateur de l'éducation des filles ne ciblent pas de manière conjointe les interventions qui bénéficient aux enfants les plus marginalisés. Au lieu de cela, le GPE porterait son attention sur l'équité en donnant la

priorité à l'utilisation des ressources combinées provenant des deux financements pour augmenter la couverture des enseignants dans les zones rurales, plutôt que dans les zones urbaines, et intervenir dans le domaine du genre, par le biais de transferts d'espèces assortis de conditions, afin d'accélérer l'accès des filles au premier cycle de l'enseignement secondaire.

- **Exemple B** Le pays bénéficie de niveaux élevés d'accès au préscolaire et au primaire, tant pour les garçons que pour les filles. Cependant, historiquement, les filles ont un niveau d'accès et d'achèvement du secondaire plus faible. Les grossesses précoces sont l'une des principales causes du décrochage des filles dans le secondaire, et constituent également un obstacle au retour à l'école. Il est probable que la pandémie de COVID-19 exacerbera cet obstacle à l'éducation pour les jeunes femmes du pays.
- Proposition initiale de domaines d'intervention : en réponse aux préoccupations croissantes concernant l'impact de la pandémie de coronavirus, le pays cherche à utiliser les ressources combinées de ses allocations du fonds à effet multiplicateur et de l'Accélérateur de l'éducation des filles pour améliorer davantage la transition des filles du primaire au premier cycle du secondaire et leur maintien dans le secondaire pendant et après la pandémie.
- Résultat : le pays est **encouragé** à utiliser les fonds du GPE pour atténuer l'impact de la pandémie mondiale, qui devrait affecter de manière différente les filles et les enfants marginalisés. Cet ensemble d'interventions alignées peut être financé conjointement par le financement combiné du fonds à effet multiplicateur et de l'Accélérateur de l'éducation des filles.
- **Exemple C** Les résultats de l'évaluation nationale des apprentissages en 9e année (fin du premier cycle de l'enseignement secondaire dans le pays) montrent un très faible pourcentage d'enfants atteignant les niveaux d'apprentissage souhaités. Les filles obtiennent des résultats comparables à ceux des garçons en langue et en mathématiques. Cependant, le niveau de couverture est beaucoup plus faible pour les filles (par rapport aux garçons), car une grande partie des filles défavorisées abandonnent l'école avant d'atteindre la 9e année.
- Proposition initiale de domaines d'intervention : le pays envisage deux composantes pour son programme conjoint de financement au titre du fonds à effet multiplicateur et celui pour la transformation du système, en se concentrant respectivement sur l'amélioration de l'accès et de l'apprentissage. L'Accélérateur de l'éducation des filles est pleinement intégré à la composante accès et joue un rôle essentiel dans le ciblage des obstacles qui empêchent les filles et les jeunes femmes de passer en 9e année.
- Résultat : Le pays est **encouragé** à intégrer une dimension d'éducation des filles dans

la composante d'apprentissage, notamment en utilisant l'Accélérateur de l'éducation des filles. Les faibles niveaux de couverture dans l'évaluation actuelle peuvent masquer d'importantes lacunes d'apprentissage chez les filles les plus marginalisées. Alors que les progrès en matière d'accès permettent à davantage de filles marginalisées de rester à l'école, elles auront probablement besoin d'un soutien supplémentaire pour fournir un apprentissage de qualité.

La partie qui suit donne des informations sur la manière dont les domaines d'intervention peuvent être identifiés pour s'assurer que l'Accélérateur de l'éducation des filles complète ou élargit les domaines d'intervention du financement pour la transformation du système et du fonds à effet multiplicateur. La préparation du programme global pour les deux sources de financement doit préciser comment les ressources combinées sont utilisées pour remédier à l'égalité des sexes.

Activités éligibles

L'Accélérateur pour l'éducation des filles n'a pas d'ensemble prédéterminé d'activités éligibles. Les pays détermineront des interventions spécifiques conformément au pacte de partenariat et/ou aux stratégies nationales afin d'éliminer les obstacles à l'accès, à l'achèvement et à l'apprentissage des filles et de compléter le champ d'action plus large du financement pour la transformation du système ou celui du fonds à effet multiplicateur.

Les interventions qui peuvent être financées par ce guichet sont diverses et couvrent des programmes tant dans le secteur de l'éducation que dans d'autres secteurs connexes tels que la santé ou la protection sociale, si leur impact est lié à l'éducation des filles.

Les fonds de l'Accélérateur de l'éducation des filles doivent soutenir les résultats de l'éducation des filles. Cela ne signifie pas que seules les filles peuvent participer ou bénéficier de ces activités. Les interventions financées par l'Accélérateur de l'éducation des filles peuvent avoir des filles et des garçons comme bénéficiaires ; cependant, les interventions doivent être conçues pour s'attaquer aux principaux obstacles à l'éducation des filles et faire de l'éducation des filles leur principal objectif. L'inclusion des filles, des garçons et des membres de la communauté dans une intervention peut être le moyen le plus efficace de s'attaquer à certains de ces obstacles. Par exemple, les interventions axées sur la prévention de la violence sexiste à l'école sont plus efficaces lorsqu'il y a un engagement plus large de la communauté.

Une demande visant à utiliser l'Accélérateur de l'éducation des filles pour des interventions de grande envergure (telles que la construction d'écoles) devra justifier avec force en quoi ces interventions s'attaquent aux obstacles spécifiques à l'éducation

des filles. Les interventions de grande envergure sont généralement mieux soutenues par des fonds provenant du financement pour la transformation du système et/ou du fonds à effet multiplicateur (qui est/sont accessibles en même temps que l'Accélérateur de l'éducation des filles).

Le schéma 2 présente des exemples de scénarios nationaux dans lesquels le guichet de l'Accélération de l'éducation des filles pourrait être utilisé, ainsi que des exemples connexes d'interventions visant à éliminer les obstacles à l'éducation liés au genre. Ces scénarios présentent également des stratégies visant à améliorer l'accès, l'achèvement et l'apprentissage des filles sur la base des difficultés et des causes sous-jacentes de l'inégalité des résultats entre les garçons et les filles.

Étant donné que le financement de l'Accélérateur de l'éducation des filles est intégré dans le financement pour la transformation du système et/ou celui du fonds à effet multiplicateur, les activités au sein des financements (financement pour la transformation du système, fonds à effet multiplicateur) doivent être à la fois complémentaires et se renforcer. En bref, la portée des activités doit être alignée dans la proposition de programme globale. Le schéma 3 donne des exemples de la manière dont cela peut se produire.

Schéma 2 : Exemple pour le guichet de l'Accélérateur de l'éducation des filles

Pays A :

Principales difficultés recensées dans l'analyse sectorielle	Action proposée	Levier/résultats escomptés
• Coût de l'éducation : les ménages pauvres sont incapables d'assumer les coûts directs et indirects du premier cycle de l'enseignement secondaire • Normes sociales : les parents sont réticents à envoyer leurs filles adolescentes dans des écoles où les enseignants sont des hommes par crainte de violences sexuelles. • Normes sociales : attentes d'un mariage/une grossesse précoce et de la sortie de l'école.	• Ressources d'amorçage pour un transfert conditionnel en espèces axé sur les filles en âge d'aller dans le secondaire • Stratégie visant à augmenter la proportion d'enseignantes dans le secondaire • Programme visant à réduire la violence dans les écoles, en particulier la violence sexuelle • Campagne de sensibilisation contre le mariage précoce • Campagne d'éducation sexuelle complète dans l'enseignement secondaire	• Les obstacles financiers à l'accès à l'éducation sont levés pour donner la priorité à l'éducation des filles dans les ménages pauvres • La proportion d'enseignantes augmente de X % • Évolution des mentalités à l'égard de la violence (considérée comme inacceptable par un plus grand pourcentage de la population, y compris les enseignants) • Évolution des mentalités à l'égard du mariage précoce (considéré comme moins souhaitable par un pourcentage plus important de la population, y compris les parents) • Connaissance accrue de l'éducation sexuelle complète et de la santé reproductive

Pays B :

Principales difficultés recensées dans l'analyse sectorielle	Action proposée	Levier/résultats escomptés
• Santé, eau, assainissement et hygiène (WASH) : insuffisance des infrastructures scolaires, entraînant une baisse de la fréquentation des élèves filles dans le premier cycle de l'enseignement secondaire • Qualité de l'éducation : faibles niveaux d'apprentissage, en particulier pour les filles en mathématiques en primaire et dans le premier cycle de l'enseignement secondaire.	• Développement d'installations sanitaires séparées par sexe et amélioration de l'accès à l'eau dans les écoles • Révision du programme scolaire pour des modules spécifiques axés sur les mathématiques, avec un ajustement pour améliorer l'apprentissage des filles — une évaluation approfondie est suggérée avant, pendant et après la mise en œuvre afin d'établir des données probantes • Campagne de sensibilisation sur la valeur des domaines STEM pour les filles dans le secondaire et au-delà.	• De meilleures conditions WASH dans les écoles, en particulier pour les élèves filles • Le nouveau programme d'études améliore l'apprentissage des mathématiques pour tous les élèves, en particulier pour les filles • Évolution des mentalités à l'égard des mathématiques et des sciences (une plus grande proportion d'étudiantes considère l'importance et l'intérêt de ces domaines) • Évaluation rigoureuse de l'efficacité de la révision du programme d'études enrichit les connaissances dans ce domaine

Figure 3 : Exemple avec un financement pour la transformation du système/le fonds à effet multiplicateur

Principales difficultés recensées dans l'analyse sectorielle	Action proposée	Levier/résultats escomptés
• **Difficultés observées** • Faible taux de scolarisation des filles dans le secondaire et faible taux d'achèvement des études, en particulier dans les zones éloignées et difficiles à atteindre • Faibles résultats d'apprentissage • **Causes sous-jacentes** • Manque d'enseignantes qualifiées • Concentration des enseignantes dans les zones urbaines • Pauvreté • Environnement d'apprentissage déficient • Manque de modèles de référence féminins, en particulier dans les zones rurales. • Réticence des parents à accepter que des hommes enseignent à leurs filles ; normes sociales et de genre strictes.	**1 Formation des enseignants [financée par le financement pour la transformation du système/le fonds à effet multiplicateur]** Améliorer les compétences des enseignants par des formations en cours d'emploi et politique de développement professionnel ; Améliorer la formation initiale Attirer une plus grande part de candidates Former les enseignants et enseignantes à la pédagogie sensible au genre **2 Amélioration des conditions d'apprentissage pour tous [financées par le biais du financement pour la transformation du système/du fonds à effet multiplicateur]** Construire des latrines et des installations d'eau et d'assainissement séparées pour les garçons et les filles. Construire et améliorer des salles de classe dans des zones éloignées et difficiles d'accès. **3 Recrutement et déploiement d'enseignantes [financé par l'Accélérateur de l'éducation des filles]** Recruter des enseignantes ; inciter les enseignantes nouvellement déployées à rester dans les régions éloignées ; améliorer la gestion des enseignants. Campagne de sensibilisation à l'éducation des filles avec des modèles de référence féminins ; campagne d'information et de sensibilisation sur la valeur de l'éducation des femmes auprès des personnes, aussi bien hommes que femmes, responsables d'enfants.	• **En général** • Augmentation de la scolarisation des filles • Amélioration des résultats d'apprentissage pour les filles et les garçons • **Programme 1** • Nombre accru de candidates dans les instituts de formation des enseignants • Nombre et pourcentage accrus d'enseignants formés à la pédagogie sensible au genre • Nombre et pourcentage accrus de femmes dans les programmes de formation des enseignants • **Programme 2** • Nombre et pourcentage accrus d'écoles disposant d'installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène appropriées pour les filles • Nombre de salles de classe accru dans les zones éloignées et difficiles d'accès • **Programme 3** • Nombre et pourcentage accrus d'enseignantes nouvellement embauchées et déployées dans les zones reculées • Nombre et pourcentage accrus d'enseignantes qualifiées dans les salles de classe • Évolution des mentalités envers l'éducation des filles évaluée par une enquête communautaire

Procédure de candidature

Le processus de requête, les procédures et les étapes à suivre pour l'Accélérateur de l'éducation des filles, ainsi que les modèles connexes sont identiques à celles des directives de financement pour la transformation du système et sont disponibles en ligne.

Des ressources supplémentaires sur l'Accélérateur de l'éducation des filles et notamment une Foire aux questions sont disponibles en ligne.

BUREAUX

Washington
701 18th St NW
2e étage
Washington, DC 20006
États-Unis

Paris
6 Avenue d'Iena
75116 Paris
France

Bruxelles
Avenue Marnix 17, 2e étage
B-1000, Bruxelles
Belgique

CONTACT

Courriel : information@globalpartnership.org

GPE Transformer l'éducation